



INFORMATION RAPIDE

N°2016-04

PARTICIPATION CITOYENNE

Une réunion d'information avait été organisée le 2 octobre 2015 pour présenter le dispositif de participation citoyenne et recueillir vos questions et remarques.

A ce jour, nous n'avons toujours pas pu y adhérer, faute de volontaires pour être référents sûreté. Pour rappel, ce sont des habitants du village appelés à être vigilants à l'égard des comportements et événements suspects, et à les signaler aux autorités compétentes.

Des cambriolages ayant encore été constatés récemment, votre dévouement saurait être des plus justifiés.

Aussi, nous lançons un nouvel appel à volontaires, l'idéal étant d'avoir au minimum 4 référents sûreté pour que le dispositif de participation citoyenne fonctionne bien (un référent par secteur).

Toute personne intéressée est priée de s'adresser à la mairie.

RAPPEL DES HORAIRES POUR LE BRUIT

La période printanière nous incite à vous rappeler la réglementation : tout bruit pouvant occasionner une gêne pour le voisinage par sa durée, sa répétition ou son intensité, n'est autorisé qu'aux jours et horaires suivants :

- ✓ **les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**
- ✓ **les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00**
- ✓ **interdit les dimanches et jours fériés**

Il est rappelé que ces restrictions s'appliquent à toute nuisance sonore, qu'un appareil à moteur thermique ou électrique soit utilisé ou non. Elles ne sont en revanche pas destinées aux professionnels.

ECOPOINT

Depuis quelques temps, de nouvelles incivilités sont constatées à l'écopoint situé à côté de la mairie : dépôts sauvages laissés devant les bennes, dépôt du verre le dimanche matin de bonne heure...

Nous vous rappelons que la déchetterie d'Etueffont n'est qu'à quelques minutes et que l'utilisation de l'écopoint est soumise aux mêmes horaires que le bruit.

Le non-respect de ces dispositions est verbalisable.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE

L'année 2016 est consacrée aux travaux de mise en accessibilité de la mairie. Il ne sera donc pas possible d'investir dans des travaux de réfection de la voirie avant l'année prochaine, sauf entretien courant.

Par ailleurs, nos employés communaux participent aux travaux de la mairie ; ils seront donc moins présents dans les rues du village. Bien sûr, l'entretien régulier (tonte, taille des haies,...) sera assuré, mais nous comptons sur votre indulgence quant à leur disponibilité diminuée.

Si vous voulez suivre l'avancement des travaux d'accessibilité, pensez à consulter notre site www.saint-germain-le-chatelet.fr

DISTRIBUTION DE TERREAU

Comme chaque année, du terreau est mis à disposition des habitants du village.

Vous pourrez venir récupérer l'équivalent d'environ 3 brouettes
le vendredi 22 avril 2016 de 17h00 à 20h00 vers l'ancienne déchetterie
(tout au bout de la rue des Prés, face au Verger Martha).

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Conseil Départemental va procéder à l'installation temporaire d'une écluse double sur la Rue Principale. Cette phase test nous permettra d'évaluer l'efficacité d'un tel dispositif afin de réduire la vitesse dans la traversée du village.

Le Maire
Jean-Luc ANDERHUEBER

